

Aménagement paysager du Parc de la Delèze et de la cour d'entrée du Centre Technique Communal

Réponse au postulat de M. le Conseiller communal Jean-Marc Dupuis intitulé "Laisse béton"

La Municipalité de la Ville de Renens soumet à l'approbation du Conseil communal les aménagements paysagers du Parc de la Delèze et de la cour d'entrée du Centre Technique Communal. Les travaux prévus s'inscrivent également dans le cadre d'une réponse à un postulat de M. le Conseiller communal Jean-Marc Dupuis visant à lutter contre le bétonnage à outrance. Ce projet de réaménagement vise à offrir à la population du quartier un véritable lieu de détente, de loisirs, de jeux et de lien social.

Dans son programme de législature 2016-2021, la Municipalité a prévu la rénovation continue des parcs communaux. Après les réaménagements paysagers de deux grands parcs au nord de la Ville (Parc des Paudex et Parc Sauter), elle a entamé une réflexion sur les espaces publics végétalisés au sud des voies (Parc du Chêne). Elle propose à présent un concept complet pour le Parc de la Delèze, écrin de verdure d'une surface de 990 m².

Afin de pouvoir répondre aux besoins réels de la population du quartier, dont le parc est un élément important pour le lien social, deux séances d'information et de consultation ont été organisées. Il en est ressorti un grand nombre de demandes diverses et variées auxquelles le parc seul ne pouvait pas répondre, étant donné sa surface. C'est pourquoi deux des aménagements spécifiques demandés ont été placés ailleurs, soit un élément de fitness urbain dans le complexe sportif déjà existant du Censuy et un abri pour motos et scooters en limite du parking du Censuy.

Le concept d'aménagement paysager s'est axé notamment sur la conservation des arbres majeurs, la préservation de la faune et de la flore, le maintien des zones d'ombres et de repos ou encore la réfection de la zone de jeu.

Le projet global comprend également la réhabilitation de la cour d'entrée du Centre Technique Communal, située en face du parc, qui sert actuellement de parking. Il est proposé de planter dans cette cour onze nouveaux grands tilleuls de la même variété que ceux du parc, avec quelques bancs incorporés à leur pourtour. Des piquets amovibles permettront l'accès motorisé au bâtiment pour certaines livraisons et pour les éventuelles interventions des feux bleus.

Ces aménagements se veulent des exemples concrets de mesures à mettre en œuvre pour permettre de lutter contre le bétonnage à outrance, d'assurer une plus grande perméabilité des sols et une végétalisation accrue du territoire communal, autant de thématiques avancées par M. le Conseiller communal Jean-Marc Dupuis dans le cadre de son postulat. En profitant de la rénovation d'un parc pour prolonger son arborisation jusque dans la cour d'un bâtiment administratif dévolue jusqu'alors aux voitures se veut également un geste fort de la Municipalité dans sa politique de développement durable.

L'ensemble de ces mesures est devisé à CHF 482'000.- TTC.

Renseignements :

Patricia Zurcher Maquignaz

*Municipale
Gestion urbaine – Développement durable
078 602 81 03*